

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absent excusé :

Date de la convocation : 14 janvier 2021

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Tarifs photocopies

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs pour les photocopies faites en mairie :

	ASSOCIATIONS	noir et blanc	couleur
A4	papier blanc (non fourni *)	0,05 €	0,10 €
	papier couleur (non fourni)	0,05 €	0,10 €
A3	papier blanc (non fourni)	0,10 €	0,20 €
	PARTICULIERS		
A4	papier blanc (non fourni)	0,15 €	0,30 €
N.B. = 1 copie recto-verso compte pour 2 copies			

*par le demandant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 21 janvier 2021

Le Maire,
Serge MERCIER

